

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003013

Police Municipale -
Renouvellement de la
Convention de
partenariat voisins
vigilants et solidaires
entre la SAS voisins
vigilants et la mairie
d'Apt pour 5 ans
(2023-2027).

Affiché le :

Le Mardi 23 Mai 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 2

ABSTENTION(S) : 1

Il est rappelé que par délibération n° 002412 du 26 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat avec la SAS voisins vigilants.

Cette convention est arrivée à échéance et il importe de pouvoir la reconduire après examen du bilan d'exécution tel que présenté lors de la réunion du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) du 9 mai 2023.

Il est souligné que ce dispositif favorise la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone géographique à la sécurité. Il consiste à mettre en relation les membres de la communauté « voisins vigilants » par le biais d'une plate-forme de communication accessible à l'adresse www.voisinsvigilants.org.

Madame Le Maire précise que ce partenariat prévoit :

- la mise à disposition, par le prestataire, d'une interface web disponible à l'adresse susmentionnée permettant la mise en relation des voisins vigilants

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230523-003013_1-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2023

- inscrits sur le site.
- l'accès à la mairie, aux informations personnelles collectées.
- la diffusion des alertes aux membres de la communauté « voisins vigilants » par voie électronique.
- la diffusion des alertes à la mairie par voie électronique.
- un accompagnement complet de la SAS voisins vigilants par de la formation, la désignation d'un interlocuteur privilégié...

Ce partenariat, formalisé par convention, établi entre la commune d'Apt représentée par Madame le Maire et la SAS voisins vigilants, représentée par son président, constitue et précise :

- les conditions générales d'abonnement ;
- le prix et modalités de paiement de l'abonnement ;
- la durée et conditions de résiliation ;
- les obligations des parties ;
- les garanties et responsabilité ;
- les conditions de la propriété intellectuelle ;
- les conditions de déclaration des données collectées ;
- le tribunal compétent.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention qui est conclue pour cinq années.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le renouvellement de la convention à conclure avec la SAS voisins vigilants, représentée par son président.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Madame Le Maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette opération.


POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

